

Lettre ouverte à Monsieur Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Paris, le 27 janvier 2015

Monsieur le Ministre,

Le rapport remis par le député Dominique Potier le 23 décembre fait état d'un bilan peu favorable du plan Ecophyto qui nous semble étroitement lié à l'indicateur choisi et réducteur au regard de la diversité des productions. Se focaliser sur la réduction des quantités de produits phytosanitaires consommés ne nous semble pas répondre à la question qui nous préoccupe tous : comment réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement ? Nous regrettons fortement que le rapport ne fasse pas mention des progrès et des résultats obtenus du fait de l'évolution des pratiques des producteurs ces dix dernières années. Notre inquiétude grandit lorsque le député propose de doubler la recette de la redevance pour pollutions diffuses sans aucune analyse de l'impact sur la compétitivité de nos entreprises. Enfin, les propositions de retrait accéléré de certaines molécules sans solution alternative finiraient de signer la mort de nos productions.

Ceci étant, nous partageons pleinement la vision du député Potier sur la nécessaire maîtrise du risque phytosanitaire qui passe par la résolution des usages orphelins et la réduction des impasses phytosanitaires grâce à des techniques alternatives évaluées en conditions réelles. Pour cela, l'harmonisation européenne des règles de mise sur le marché des solutions de protection des plantes doit être mise en place. Le député propose ainsi d'aller vers un système unifié d'AMM pour l'ensemble de l'Europe, en supprimant le zonage géographique pour l'instruction des dossiers, et en se rapprochant de ce qui est réalisé pour les substances actives. Ces recommandations pour la mise en place du nouveau plan Ecophyto sont particulièrement importantes pour nos filières spécialisées.

Depuis 2008, un important travail est engagé en ce sens dans le cadre du dispositif usages orphelins auxquels contribuent les instituts techniques et les professionnels. Ce travail doit être poursuivi et amplifié et des moyens spécifiques doivent y être alloués, afin que ce dispositif renforcé permette de répondre à court terme, aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Par ailleurs, nous proposons que la recherche publique puisse être largement mobilisée sur nos productions afin de nous proposer des solutions à plus long terme.

Plus globalement, nous souhaitons être pleinement associés à la mise en œuvre du plan, condition indispensable à sa réussite comme l'indique le député. Il apparaît dans le rapport que les cultures spécialisées ont des problématiques propres et donc doivent avoir des solutions adaptées. Dans un souci d'efficacité de la gouvernance, il nous apparaît qu'une déclinaison par groupe d'espèces est indispensable pour éviter que seul le système dominant dans notre pays soit finalement traité. Nous craignons, en raison des petites surfaces de chacune de nos productions, que nos besoins soient difficilement retenus dans une gestion décentralisée du plan et proposons plutôt un pilotage national.

Jacques Rouchaussé
Président des Producteurs de
Légumes de France



François Félix
Président de la FNPHP



Jean-Michel Delannoy
Président de FELCOOP

